

Le 19 octobre 2010

Par messenger

M^e Annie Gariepy
8, du Village Boisé
St-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation des amendements aux conventions d'énergie différée
Dossier Régie : R-3726-2010
Notre dossier : R000345 FE

Chère consœur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 15 000,00 \$ en paiement des frais de participation du Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec (RNCREQ) dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2010-135 rendue par la Régie de l'énergie, le 13 octobre 2010.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.



Éric Fraser

/js

p.j.

c.c.: Régie de l'énergie ✓